



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

CABINET DU MINISTRE ALAIN MARON  
POLITIQUE DE LA SANTE ET POLITIQUE DE L'ACTION  
SOCIALE

Thomas DABEUX  
Marie-Luce VERBIST

Bruxelles, le 17 décembre 2020

Chère Madame Verbist,

Cher Monsieur Dabeux,

**Concerne: Le droit à la vaccination aussi pour les personnes en situation de handicap**

J'ai lu avec attention votre courriel et la carte blanche qui l'accompagnait. Les personnes en situation de handicap connaissent une période extrêmement difficile durant cette crise. J'en suis conscient. Et cela se poursuit, malheureusement, même si la vaccination à venir nous permet à tous d'entrevoir une lueur d'espoir.

C'est d'ailleurs à ce sujet que vous m'interpellez, et que je tiens donc à vous répondre de manière très claire : la disponibilité limitée des vaccins au début de l'année 2021 nous impose de vacciner en premier lieu les résidents de maisons de repos (qui sont les personnes présentant le plus haut risque face au Covid-19) et le personnel de soins (dont l'absentéisme doit être limité pour assurer les soins). Les personnes en situation de handicap sont néanmoins également prioritaires pour la vaccination et font partie de la phase 1 du processus. Je vous le confirme formellement.

Je ne peux m'avancer en vous donnant la date exacte à laquelle la vaccination des personnes en situation de handicap pourra avoir lieu. Nous espérons que cela sera possible au mois de mars, sous réserve de disponibilité des vaccins ; disponibilité sur laquelle nous n'avons malheureusement aucune prise.

En espérant que ces éléments pourront vous rassurer, je vous prie d'agréer, Madame Verbist, Monsieur Dabeux, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Maron